

ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire se tiendra le 14 décembre 2020 à 17h à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 672, boulevard St-François à Lac-des-Écorces et pendant laquelle séance extraordinaire le budget pour l'année 2021 de la Municipalité de Lac-des-Écorces sera adopté ainsi que le programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2021 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 956 du Code municipal du Québec.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 12^e jour de novembre 2020.



Linda Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir affiché ou fait afficher le présent avis public aux quatre endroits prévus par le Conseil municipal, le 12 novembre 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat, sous mon serment d'office, ce 12 novembre 2020.



Linda Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière